



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis comme suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de ses résolutions [2361 \(2017\)](#) et [2394 \(2017\)](#).

Au paragraphe 7 de sa résolution [2361 \(2017\)](#) et au paragraphe 7 de sa résolution [2394 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité du retour partiel, sous la forme d'un premier contingent, de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement au camp Faouar, de la coopération entre les parties pour faciliter ce retour, ainsi que de la poursuite des efforts visant à organiser le retour rapide de la Force sur les positions qu'elle avait quittées dans la zone de séparation, notamment pour qu'il soit de nouveau possible de mener des patrouilles limitées autour du camp Faouar et que des moyens suffisants soient en place pour assurer sa protection, l'état de la sécurité dans la région devant faire l'objet d'une évaluation continue.

En application des résolutions du Conseil de sécurité susmentionnées, le présent rapport contient des prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. Le montant des dépenses supplémentaires a été évalué à 2 315 400 dollars.



I. Introduction

1. Dans son rapport intérimaire sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) en date du 5 juin 1974 (S/11310), le Secrétaire général avait informé le Conseil de sécurité du transfert à la FNUOD, que le Conseil avait établie dans sa résolution 350 (1974), de 90 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) déployés dans la zone considérée. Dans les rapports qu'il a consacrés ultérieurement à la FNUOD, le Secrétaire général a fait mention des observateurs militaires de l'ONUST qui avaient été assignés à la FNUOD pour l'aider à s'acquitter du mandat qui lui avait été prescrit dans l'Accord sur le dégagement des forces de 1974. Les observateurs militaires de l'ONUST déployés auprès de la FNUOD exercent leurs fonctions dans le Groupe d'observateurs au Golan, sous le contrôle opérationnel du commandant de la Force. Le Groupe d'observateurs au Golan dispose de cinq postes d'observation fixes et de quatre postes d'observation temporaires dans la zone d'opérations de la Force, à l'appui des activités qu'elle mène sur place. Sur le plan administratif, l'autorité compétente en charge du Groupe d'observateurs au Golan est le chef d'état-major de l'ONUST, qui exerce les responsabilités touchant la formation et le déploiement des observateurs militaires, la fourniture de leur matériel, ainsi que l'entretien, la remise en état ou la reconstruction de leurs postes d'observation.

2. En 2014, la FNUOD et le Groupe d'observateurs au Golan se sont temporairement retirés de certaines de leurs positions dans le secteur bravo en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité. Le but de la FNUOD, appuyée par le Groupe d'observateurs au Golan, est le retour complet sur les positions en question. Elle poursuit la mise en œuvre du plan qu'elle a élaboré en vue de son retour et de celui des observateurs, de façon progressive, dans le secteur bravo. Ce retour de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan implique la remise en état et la reconstruction de leurs positions et installations au camp Faouar et le renforcement de la protection de la Force.

3. Dans ses résolutions 2361 (2017) et 2394 (2017), le Conseil de sécurité s'est félicité du retour partiel, sous la forme d'un premier contingent, de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement au camp Faouar, dans le secteur bravo, et de la poursuite des efforts visant à organiser le retour rapide de la Force sur les positions qu'elle avait quittées dans la zone de séparation, notamment pour qu'il soit de nouveau possible de mener des patrouilles limitées autour du camp Faouar et que des moyens suffisants soient en place pour assurer sa protection, l'état de la sécurité dans la région devant faire l'objet d'une évaluation continue.

4. Sur place, le Groupe d'observateurs au Golan mène de longue date les activités d'observation relevant de son mandat. Mais compte tenu de l'escalade du conflit en République arabe syrienne en 2014, la FNUOD a dû se retirer temporairement de ses postes d'observation et d'autres positions, ce qui a eu pour conséquence de réduire l'ampleur de la majorité des opérations qu'elle menait dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo faisant l'objet d'une surveillance en application de l'Accord sur le dégagement. En raison de ce retrait rapide, le quartier général de la FNUOD au camp Faouar et les postes d'observation du Groupe d'observateurs au Golan ont été laissés sans protection, d'où de considérables pertes de matériel et dommages causés aux installations.

5. Compte tenu de l'amélioration de la situation en matière de sécurité sur le Golan, l'évaluation technique à laquelle la FNUOD a procédé avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions (équipe de planification intégrée) pour déterminer s'il était possible de reprendre des activités dans le secteur bravo a permis de conclure que les conditions sur le terrain étaient

réunies pour accélérer le retour des observateurs dans la zone considérée. La situation en matière de sécurité justifiant désormais que la FNUOD et le Groupe d'observateurs redeviennent progressivement opérationnels au Golan, il a été décidé que les postes d'observation 71 et 72 revêtaient un caractère prioritaire pour la phase initiale de la reprise des activités d'observation.

6. Dans sa résolution [72/263 A](#) sur le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, l'Assemblée générale a alloué des ressources d'un montant total de 67 161 300 dollars à l'ONUST au titre de l'exercice biennal considéré. Compte tenu du délai imparti pour l'examen du projet de budget de l'ONUST et de l'impossibilité d'envisager à ce stade ce que seraient les conditions de sécurité dans le futur, les ressources nécessaires pour le retour au camp Faouar n'ont pas été incluses dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. En conséquence, le présent rapport fait le point sur les nouvelles ressources demandées pour que les observateurs puissent reprendre progressivement leurs opérations dans le secteur bravo.

II. Rapport entre les propositions considérées, le plan-programme biennal et le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

7. Les propositions considérées ont trait au programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)) et au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

8. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les facteurs externes mentionnés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [[A/72/6 \(Sect.5\)](#) et [A/72/6 \(Sect.5\)/Corr.1](#)] demeurent inchangés.

9. Les ressources demandées pour le retour progressif du Groupe d'observateurs au Golan dans le secteur bravo, prévu au titre de la deuxième et de la troisième phases du plan de la FNUOD, s'élèvent à 2 315 400 dollars. Elles sont destinées à financer la reconstruction des postes d'observation 71 et 72 et l'acquisition ponctuelle de matériel informatique et de communications, de matériel d'observation ainsi que de locaux à usage de bureaux, de mobilier et de matériel pour les postes d'observation 71 et 72 ainsi que pour le Groupe d'observateurs au Golan, le quartier général de l'ONUST et le camp Faouar.

10. En raison de l'évolution de la situation dans la partie du Golan contrôlée par les forces syriennes (secteur bravo) et de l'intensification de l'action menée par le gouvernement aux titres du relèvement et de la stabilisation dans la zone de responsabilité de la FNUOD, il est à prévoir que les activités opérationnelles menées dans les zones de séparation et de limitation vont s'intensifier régulièrement au gré de l'amélioration des conditions de sécurité, ce qui se traduira notamment par l'augmentation du nombre des patrouilles mobiles menées par le Groupe d'observateurs au Golan et la FNUOD dans la zone de limitation. Le nombre des patrouilles menées conjointement par le Groupe d'observateurs au Golan et la FNUOD passera ainsi d'une à deux par semaine au troisième trimestre de 2018, puis à trois patrouilles hebdomadaires au cours du quatrième trimestre. En 2019, il est prévu que le nombre des patrouilles hebdomadaires passe à quatre au cours des six premiers mois, puis à huit au cours du second semestre.

11. On trouvera au tableau 1 un récapitulatif des produits supplémentaires qui procéderont du retour progressif du Groupe d'observateurs au Golan dans le secteur bravo du Golan pendant l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 1
Produits par catégorie

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire)	
Missions de bons offices, d'établissement des faits et autres missions spéciales :	
1. Observations statiques : observations quotidiennes depuis 2 postes d'observation dans le secteur bravo, dotés chacun de 3 observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan (nombre de jours-homme)	1 095
2. Opérations mobiles aux fins de la familiarisation avec la zone concernée et de patrouilles dans la zone d'opérations du secteur bravo pour le Groupe d'observateurs au Golan (nombre de jours-homme de patrouille)	754
3. Inspections et enquêtes dans le secteur bravo pour le Groupe d'observateurs au Golan	24

III. Ressources demandées

12. Le montant des ressources supplémentaires qui seront nécessaires, compte tenu des propositions contenues dans le présent rapport, pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) s'élève à 2 315 400 dollars. On en trouvera le récapitulatif dans les tableaux 2 et 3, par composante et par objet de dépense.

Tableau 2
Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget ordinaire</i>	<i>Crédits initialement ouverts pour 2018-2019</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés pour 2018-2019</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Département des opérations de maintien de la paix	10 495,4	–	10 495,4
Département de l'appui aux missions	8 291,0	–	8 291,0
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	67 161,3	2 315,4	69 476,7
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	19 754,4	–	19 754,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	105 702,1	2 315,4	108 017,5

13. La répartition des ressources destinées à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 3
Ressources nécessaires pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits initialement ouverts pour 2018-2019</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés pour 2018-2019</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Postes	43 743,2	–	43 743,2

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits initialement ouverts pour 2018-2019</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés pour 2018-2019</i>	<i>Prévisions révisées pour 2018-2019</i>
Autres objets de dépense	13 891,5	187,9	14 079,4
Frais de voyage	600,7	26,4	627,1
Services contractuels	658,5	8,5	667,0
Frais généraux de fonctionnement	4 938,0	11,7	4 949,7
Dépenses de représentation	13,3	–	13,3
Fournitures et accessoires	1 151,3	138,4	1 289,7
Mobilier et matériel	1 346,4	669,9	2 016,3
Aménagement des locaux	818,4	1 272,6	2 091,0
Total	67 161,3	2 315,4	69 476,7

14. Le montant de 2 315 400 dollars servirait à financer les objets de dépense autres que les postes à l'appui de la reprise progressive des activités d'observation dans le secteur bravo du Golan pour l'exercice biennal 2018-2019, moyennant la construction d'hébergements et de locaux à usage de bureaux au camp Faouar, un soutien logistique et le déploiement d'observateurs.

15. Les ressources demandées serviraient à financer les autres dépenses de personnel, à savoir le paiement de l'indemnité de subsistance (missions) de neuf observateurs militaires basés au Liban, qui seraient déployés dans le secteur bravo en 2019 (187 900 dollars) ; les frais de voyage au titre de la supervision de la construction des pylônes de transmission des deux postes d'observation du secteur bravo (26 400 dollars) ; des services contractuels au titre de la fourniture d'un appui centralisé pour le matériel de bureautique au camp Faouar et aux postes d'observation 71 et 72 (8 500 dollars) ; les frais généraux de fonctionnement afférents aux services de communications assurés par des réseaux commerciaux, englobant les communications téléphoniques locales et à longue distance, les données mobiles, la téléphonie mobile satellitaire et le raccordement à Internet (11 700 dollars) ; les fournitures et accessoires aux titres suivants : carburants et lubrifiants pour les véhicules de l'ONUST, qui seront utilisés principalement pour les activités de patrouille mobile menées par le Groupe d'observateurs au Golan dans le secteur bravo ; quatre groupes électrogènes aux postes d'observation 71 et 72 ; le traitement des données ; les articles consommables ; les fournitures (matériel de télécommunications et matériel nécessaire pour les opérations) (138 400 dollars) ; le mobilier et le matériel, à savoir le remplacement du matériel de communications, du matériel d'observation, du matériel et des équipements de bureau, ainsi que du matériel nécessaire pour assurer la sûreté et la sécurité (669 900 dollars) ; l'aménagement de locaux aux fins de la reconstruction des postes d'observation 71 et 72 (1 272 600 dollars).

IV. Conclusions et recommandations

16. L'Assemblée générale est invitée à :

a) **Approuver le montant des ressources supplémentaires demandées pour l'ONUST, soit 2 315 400 dollars ;**

b) **Ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 2 315 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour l'ONUST au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à imputer sur le fonds de réserve.**

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019

